



Brussels
11/03/2026
HR.B.1.003

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D'EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

**POSTE PRIORITAIRE D'EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ
LES DOSSIERS DE CANDIDATURES DOIVENT ÊTRE ADRESSÉS PAR LES
ADMINISTRATIONS GESTIONNAIRES*, AU PLUS TARD LE 18/05/2026, AU
SGAE A**

**FOUAD ACHIBA, ADJOINT AU CHEF DE BUREAU
FOUAD.ACHIBA@SGAE.GOUV.FR**

**LUCIE APPRIOU, ADJOINTE AU CHEF DE BUREAU
LUCIE.APPRIOU@SGAE.GOUV.FR**

*** TOUT DOSSIER DE CANDIDATURE ADRESSÉ DIRECTEMENT AU SGAE
PAR LE CANDIDAT NE POURRA ÊTRE RECEVABLE**

DG – Directorate – Unit DG - Direction – Unité GD - Direktion - Referat	INTPA.D.1
Post Number in Sysper Numéro de poste dans Sysper Stellennummer in Sysper	271573
Provisional Starting Date Date d'entrée en fonction prévisionnelle Gewünschter Dienstantritt	Q3 2026
Initial Duration (months) Durée initiale (mois) Dauer (Monate)	24
Place of Secondment Lieu de détachement Abordnungsort	Brussels Bruxelles Brüssel
Type of Secondment Type de détachement Art der Entsendung	With allowances Avec indemnités Mit Vergütung
This Vacancy Notice is open to Cet avis de vacance est ouvert aux Die Stelle ist offen für	Member States États membres Mitgliedstaaten
Deadline for Applications Date limite de candidature Bewerbungsschluss	25/05/2026



Eligibility Criteria Critères d'éligibilité Zulassungsbedingungen	English Version , Version Française ,
--	---

Brussels
11/03/2026
HR.B.1.003

Entity presentation:

We are: Unit D1 “Effective Development Policy and Team Europe” is part of the Directorate “Sustainable Development Policy and Coordination” of the Directorate-General for International Partnerships.

The unit is in charge (inter alia) of:

- Coordination of and support to the implementation of the Team Europe approach (including policy formulation, analysis and guidance etc.) and acting as focal point for stakeholders within and outside the Commission, and in particular for Member States;
- Coordination of the implementation of the Global Gateway strategy (including relations with the Council RELEX HQ working party, the EEAS and Commission services), and related analysis, monitoring and horizontal work strands, and support to Member States;
- Policy development and oversight in the areas of Development Effectiveness and Working Better Together as Team Europe and coordination of relations with Member States.

Job presentation:

We propose a multifaceted job in a nice dynamic work environment. This position involves working on different files and issues related to relations with Member States, Team Europe, Team National, the Global Gateway strategy, development effectiveness and transparency, offering an excellent insight into DG INTPA priorities, actions and tools.

Under the responsibility of the Head of Unit, and jointly with other colleagues, the successful candidate will support INTPA D1’s work in particular in the following areas:

- Contribute to the elaboration of EU policies and approaches concerning the Team Europe approach, Team National and relations with Member States, including joint implementation and development and follow-up of Team Europe Initiatives;
- Contribute to enhance development effectiveness and transparency in the context of the Global Gateway strategy;
- Coordinate with associated services in DG INTPA, with other DGs and external actors for policy formulation and implementation in the areas of competence and
- Act as focal point for the relations with certain Member States, maintaining regular contacts with their permanent representations and up-to-date information on their policies and organisational set-ups for external cooperation.

Jobholder profile:



We look for a dynamic colleague, willing to contribute to the EU's external cooperation and move forward relations with Members States in that area.

The selected candidate will have at least five years of previous work experience in the field of international partnerships / development cooperation, including work in the field in at least one partner country.

S/he will have worked with other Member States in a Team Europe approach and will have experience with EU programmes/projects design or management.

In addition, the candidate shall enjoy working in a team and engaging with internal and external actors, have a good sense of initiative and strong coordination and communication skills.

S/he will have an excellent command of English, both written and spoken, and a good command of French.

Présentation de l'entité:

Nous sommes: L'unité D1 «Politique de développement efficace et Équipe Europe» fait partie de la direction «Politique et coordination du développement durable» de la Direction Générale pour les Partenariats Internationaux.

L'unité est en charge (entre autres) de:

- la coordination et le soutien à la mise en œuvre de l'approche de l'Équipe Europe 'Team Europe' (y compris la formulation, l'analyse et l'orientation des politiques, etc.) et joue le rôle de point focal pour les parties prenantes au sein comme en dehors de la Commission, en particulier pour les États membres;
- la coordination de la mise en œuvre de la stratégie «Global Gateway» (y compris les relations avec le groupe de travail du Conseil RELEX HQ, le SEAE et les services de la Commission), ainsi que l'analyse, le suivi horizontal de la stratégie, et le soutien aux États membres.
- l'élaboration des politiques et leur suivi dans les domaines de l'efficacité de l'aide au développement et de 'Travailler Mieux Ensemble' (Working Better Together) en tant qu'Équipe Europe 'Team Europe' et la coordination des relations avec les États membres.

Présentation du poste:

Nous proposons un travail varié dans un environnement de travail dynamique et agréable. Ce poste implique de travailler sur différents dossiers et questions liés aux relations avec les États membres, à 'Team Europe', à Team National, à la stratégie «Global Gateway», à l'efficacité de l'aide au développement et à la transparence, offrant ainsi un excellent aperçu des priorités, des actions et des outils de la DG INTPA.

Sous la responsabilité du chef d'unité et conjointement avec d'autres collègues, le candidat ou la candidate retenu(e) soutiendra le travail de la DG INTPA D1, en particulier dans les domaines suivants :



- contribuer à l'élaboration de politiques et d'approches de l'UE concernant l'approche 'Team Europe', Team National et les relations avec les États membres, y compris la mise en œuvre conjointe et le développement et le suivi des initiatives 'Team Europe';
- contribuer à améliorer l'efficacité de l'aide au développement et la transparence dans le contexte de la stratégie « Global Gateway » ;
- coordonner avec les autres services de la DG INPTA, avec d'autres DG et les acteurs externes pertinents la formulation et la mise en œuvre des politiques dans les domaines de compétence et
- agir en tant que point focal pour les relations avec certains États membres, en maintenant des contacts réguliers avec leur représentation permanente et des informations actualisées sur leurs politiques et leur structure organisationnelle en matière de coopération extérieure.

Profil du titulaire du poste:

Nous recherchons un(e) collègue dynamique, ayant envie de contribuer à la coopération extérieure de l'UE et de faire progresser les relations avec les États membres dans ce domaine.

Le candidat ou la candidate retenu(e) aura au moins cinq ans d'expérience professionnelle dans le domaine des partenariats internationaux/de la coopération au développement, y compris une expérience sur le terrain, dans au moins un pays partenaire.

Il/elle aura travaillé avec d'autres États membres ou dans le cadre de l'approche «Équipe Europe» 'Team Europe' et aura l'expérience de la conception ou la gestion de programmes/projets de l'UE.

En outre, le candidat ou la candidate doit apprécier le travail en équipe et la coordination avec de nombreux acteurs internes et externes, avoir un bon sens de l'initiative et de solides compétences en matière de coordination et de communication.

Il / elle aura une excellente maîtrise de l'anglais, à la fois à l'écrit et à l'oral, et une bonne maîtrise du français.



Eligibility criteria

The secondment will be governed by the **Commission Decision C(2008) 6866** of 12/11/2008 laying down rules on the secondment to the Commission of national experts and national experts in professional training (SNE Decision).

Under the terms of the SNE Decision, you need to comply with the following eligibility criteria at **the starting date** of the secondment:

- Professional experience: at least three years of professional experience in administrative, legal, scientific, technical, advisory or supervisory functions which are equivalent to those of function group AD.
- Seniority: having worked for at least one full year (12 months) with your current employer on a permanent or contract basis.
- Employer: must be a national, regional or local administration or an intergovernmental public organisation (IGO); exceptionally and following a specific derogation, the Commission may accept applications where your employer is a public sector body (e.g., an agency or regulatory institute), university or independent research institute.
- Linguistic skills: thorough knowledge of one of the EU languages and a satisfactory knowledge of another EU language to the extent necessary for the performance of the duties. If you come from a third country, you must produce evidence of a thorough knowledge of the EU language necessary for the performance of his duties.

Conditions of secondment

During the full duration of your secondment, you must remain employed and remunerated by your employer and covered by your (national) social security system.

You shall exercise your duties within the Commission under the conditions as set out by aforementioned SNE Decision and be subject to the rules on confidentiality, loyalty and absence of conflict of interest as defined therein.

In case the position is published with allowances, these can only be granted when you fulfil the conditions provided for in Article 17 of the SNE decision.

Staff posted in a European Union Delegation are required to have a security clearance (up to SECRET UE/EU SECRET level according to [Commission Decision \(EU, Euratom\) 2015/444 of 13 March 2015](#)). It is up to you to launch the vetting procedure before getting the secondment confirmation.



Submission of applications and selection procedure

If you are interested or have any questions, please follow the instructions and communication channels set up by your national administration.

The European Commission **only accepts applications which have been submitted through the Permanent Representation / Diplomatic Mission to the EU of your country, the EFTA Secretariat or through the channel(s) it has specifically agreed to.** Applications received directly from you or your employer will not be taken into consideration.

You should draft your CV in English, French or German using the **Europass CV format** ([Create your Europass CV | Europass](#)). It must mention your nationality.

Please do not add any other documents (such as copy of passport, copy of degrees or certificate of professional experience, etc.). If necessary, these will be requested at a later stage.

Processing of personal data

The Commission will ensure that candidates' personal data are processed as required by Regulation (EU) 2018/1725 of the European Parliament and of the Council ⁽¹⁾. This applies in particular to the confidentiality and security of such data. Before applying, please read the attached privacy statement.

⁽¹⁾ Regulation (EU) 2018/1725 of the European Parliament and of the Council of 23 October 2018 on the protection of natural persons with regard to the processing of personal data by the Union institutions, bodies, offices and agencies and on the free movement of such data, and repealing Regulation (EC) No 45/2001 and Decision No 1247/2002/EC (OJ L 295, 21.11.2018, p. 39)



Critères d'éligibilité

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d'éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

- Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;
- Ancienneté de service : avoir une ancienneté d'au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;
- Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.
- Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer. Si vous venez d'un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l'Union européenne nécessaire à l'accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

Conditions du détachement

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l'article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l'Union européenne doit obligatoirement disposer d'une habilitation de sécurité (jusqu'au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission \(EU – Euratom\) 2015/444 du 13 mars 2015](#)). Il vous appartient de lancer cette procédure d'habilitation de sécurité avant d'obtenir la confirmation de votre détachement.



Soumission des candidatures et procédure de sélection

Si vous êtes intéressé ou si vous avez des questions, veuillez suivre les instructions et les canaux de communication établis par votre administration nationale.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l'intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l'AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidature sous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](#)) en français, anglais ou allemand. Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d'autres documents (tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes ou attestation d'expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

Traitement des données à caractère personnel

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ⁽²⁾. Ces dispositions s'appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

(²) Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) n° 45/2001 et la décision n° 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39).